



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents** :, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;  
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;  
Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Agnès HOSTIN, Mme Martine LOLL, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

M. Pierre BRESSIEUX procuration à Mme Sophie CONEDERA  
Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE procuration à Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY  
M. Bruno TROMBETTA procuration à M. David VALLEE

**Absents excusés :**

M. Pascal CROZET  
Mme Malika MESSELEKA

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

**Délibération n°2022-055**

**Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2021**

**Rapporteur : M. Jacques TRENTO**

Le rapporteur expose :

Comme tous les ans, le conseil municipal doit approuver le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement.

Le rapport 2021 a été transmis à tous les conseillers et la communauté de communes a délibéré le 29 juin.

Le rapporteur entendu

Le conseil municipal délibère,

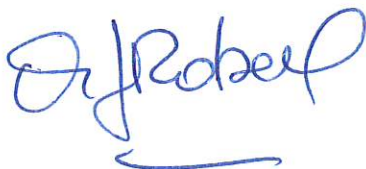
**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **D'approuver** le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'exercice 2021.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

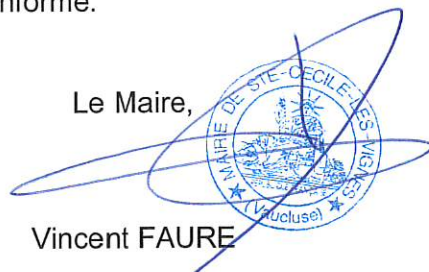
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY



Le Maire,



Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;  
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;  
Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Agnès HOSTIN, Mme Martine LOLL, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUIZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

M. Pierre BRESSIEUX procuration à Mme Sophie CONEDERA  
Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE procuration à Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY  
M. Bruno TROMBETTA procuration à M. David VALLEE

**Absents excusés :**

M. Pascal CROZET  
Mme Malika MESSELEKA

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

**Délibération n°2022-056**

**Objet : Rapport annuel du prestataire du service d'assainissement collectif 2021**

**Rapporteur : M. Jacques TRENTO**

Le rapporteur expose :

Le conseil municipal est appelé à approuver le rapport 2021 établi par la société SUEZ Environnement, prestataire du service public d'assainissement collectif, transmis à tous les conseillers.

Ce rapport retrace l'ensemble des actions et décisions prises au cours de l'année par la Communauté de Communes et SUEZ Environnement.

La Communauté de Communes a approuvé ce rapport lors de sa séance du 29 juin 2022.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **D'approuver** le rapport 2021 du prestataire du service public d'assainissement collectif.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

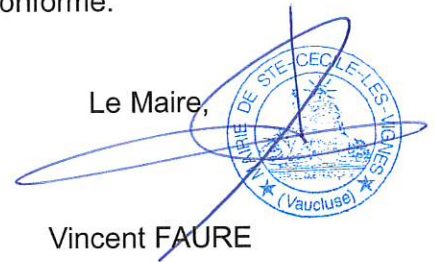
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY



Le Maire,



Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;  
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;  
Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Agnès HOSTIN, Mme Martine LOLL, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUIZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

M. Pierre BRESSIEUX procuration à Mme Sophie CONEDERA  
Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE procuration à Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY  
M. Bruno TROMBETTA procuration à M. David VALLEE

**Absents excusés :**

M. Pascal CROZET  
Mme Malika MESSELEKA

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

**Délibération n°2022-057**

**Objet : Admissions en non-valeur**

**Rapporteur : Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY**

Le rapporteur expose :

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître les créances irrécouvrables des écritures de prise en charge du comptable public. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Le centre des finances de Vaison la Romaine nous a fait parvenir une liste de créances pour lesquelles :

- soit le montant de la créance ne justifie par la mise en place de poursuites,
- soit les poursuites sont restées sans effet

Le montant total des sommes irrécouvrables s'élève à 3 250,- euros sur une période de 2016 à 2021, pour 8 créances.

Il est proposé au conseil d'admettre la somme de 3 250,- euros en non-valeur selon la liste établie par le centre des finances de Vaison la Romaine

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **D'approuver** l'admission en non-valeur de 8 créances pour un montant de 3 250,- euros., pour la période de 2016 à 2021.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

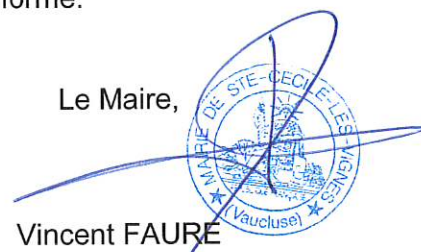
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY



Le Maire,



Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;  
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;  
Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Agnès HOSTIN, Mme Martine LOLL, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUIZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

M. Pierre BRESSIEUX procuration à Mme Sophie CONEDERA  
Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE procuration à Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY  
M. Bruno TROMBETTA procuration à M. David VALLEE

**Absents excusés :**

M. Pascal CROZET  
Mme Malika MESSELEKA

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

**Délibération n°2022-058**

**Objet : Convention fourrière avec le SIFA**

**Rapporteur : M. Jacques TRENTO**

Le rapporteur expose :

La commune dispose d'une convention avec la SPA Vauclusienne pour la mise en fourrière des animaux errants depuis 1984.

Ainsi, chaque fois qu'il faut emmener un animal à la fourrière, la police municipale doit se rendre à la SPA située à l'Isle-sur-la-Sorgues. C'est une demi-journée de perdue.

Afin de limiter le temps de trajet et emmener les animaux vers un lieu plus proche, il est proposé au conseil municipal de conventionner avec le Syndicat Intercommunal de Fourrière Animalière situé à Pierrelatte.

Le coût annuel est de 1€ par habitant.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

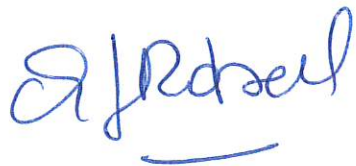
**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **De conventionner** avec le Syndicat Intercommunal de Fourrière Animalière.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

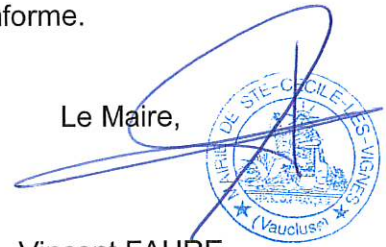
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY



Le Maire,



Vincent FAURE





## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents** :, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;  
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;  
Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Agnès HOSTIN, Mme Martine LOLL, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

M. Pierre BRESSIEUX procuration à Mme Sophie CONEDERA  
Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE procuration à Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY  
M. Bruno TROMBETTA procuration à M. David VALLEE

**Absents excusés :**

M. Pascal CROZET  
Mme Malika MESSELEKA

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

**Délibération n°2022-059**

**Objet : Décision modificative n°2**

**Rapporteur : Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY**

Le rapporteur expose :

Suite au recrutement de cinq personnes pour l'entretien des bâtiments communaux, ainsi que des animateurs en raison du nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs lors de petites vacances scolaires, il est nécessaire de réaliser une décision modificative, les crédits n'étant pas suffisant au « chapitre 012 – Charges de personnel » pour terminer l'année.

**Décision modificative n°2**

**Dépenses de fonctionnement**

**Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés ..... 1 252 000,00**  
*Article 64111 – Rémunération principale ..... + 27 000,00*

**Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... 875 079,69**  
*Article 6283 – Frais de nettoyage des locaux ..... - 27 000,00*

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **D'approuver** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

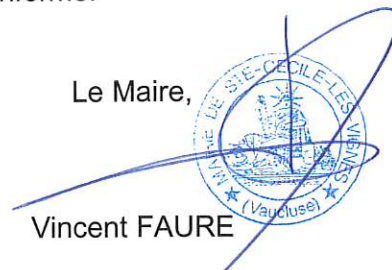
Le secrétaire de séance,

Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY



Le Maire,

Vincent FAURE





## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;  
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;  
Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Agnès HOSTIN, Mme Martine LOLL, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUIZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

M. Pierre BRESSIEUX procuration à Mme Sophie CONEDERA  
Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE procuration à Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY  
M. Bruno TROMBETTA procuration à M. David VALLEE

**Absents excusés :**

M. Pascal CROZET  
Mme Malika MESSELEKA

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

**Délibération n°2022-060**

**Objet : Demande de participation financière**

**Rapporteur : M. David VALLEE**

Le rapporteur expose :

Monsieur Clément MARCHESINI prendra le départ du Rallye Terre de Vaucluse qui se déroulera les 12 et 13 novembre, grâce à des dons provenant majoritairement des commerces Céciliens.

Ce rallye sera la 7<sup>ème</sup> et dernière manche du Championnat de France des Rallyes Terre 2022.

Monsieur MARCHESINI sollicite la commune afin d'obtenir une participation financière.

Lors d'un précédent conseil, nous avons accordé une participation financière de 500,-€ à un équipage de rallye raid.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une participation financière de 500,-€ à Monsieur Clément MARCHESINI pour sa participation au Rallye Terre de Vaucluse qui se déroulera les 12 et 13 novembre 2022.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **D'approuver** le versement d'une participation financière de 500,-€ à Monsieur Clément MARCHESINI pour sa participation au Rallye Terre de Vaucluse qui se déroulera les 12 et 13 novembre 2022.
- **Que** les sommes seront prises sur le compte 6714 – Bourse et prix.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

Le Maire,

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;  
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;  
Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Agnès HOSTIN, Mme Martine LOLL, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUIZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

M. Pierre BRESSIEUX procuration à Mme Sophie CONEDERA  
Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE procuration à Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY  
M. Bruno TROMBETTA procuration à M. David VALLEE

**Absents excusés :**

M. Pascal CROZET  
Mme Malika MESSELEKA

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

**Délibération n°2022-061**

**Objet : Acquisition d'un terrain chemin de Moreau**

**Rapporteur : M. Jacques TRENTO**

Le rapporteur expose :

La parcelle AK 183, située chemin de Moreau, est plantée en vigne. Elle est grevée par un emplacement réservé matérialisé au PLU, la commune ayant toujours eu le projet d'y réaliser un parking.

Cette parcelle est à la vente suite au décès de Mme Steinkeller et la succession est gérée par Me DALMAS-NALLET, notaire à Sainte-Cécile-les-Vignes.

Une offre d'acquisition de 90 000 euros a été faite et acceptée par les héritiers.

Les domaines ont estimé la valeur vénale de la parcelle à 175 900 euros, sans prise en compte de l'emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'acquérir la parcelle AK 183 pour un montant de 90 000 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou la première adjointe, à signer les actes correspondants.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Dominique GILLES et Mme Elodie BALAGUER) :**

- **D'approuver** l'acquisition de la parcelle AK 183 par la commune pour un montant de 90 000 euros
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou la première adjointe, à signer les actes correspondants et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY



Le Maire,



Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;  
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;  
Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Agnès HOSTIN, Mme Martine LOLL, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUIZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

M. Pierre BRESSIEUX procuration à Mme Sophie CONEDERA  
Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE procuration à Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY  
M. Bruno TROMBETTA procuration à M. David VALLEE

**Absents excusés :**

M. Pascal CROZET  
Mme Malika MESSELEKA

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

**Délibération n°2022-062**

**Objet : Résultat enquête publique chemin du Moulestre**

**Rapporteur : M. Jacques TRENTO**

Le rapporteur expose :

L'enquête publique pour la modification du chemin du Moulestre s'est déroulée du 15 au 30 septembre 2022.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport, qui a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Ses conclusions sont les suivantes :

Au vu du dossier, des précisions qui m'ont été apportées par l'autorité organisatrice de l'enquête et après visite des lieux, je considère que le projet de modification des deux tronçons du chemin dit du Moulestre à Sainte-Cécile-les-Vignes, tout en répondant à l'intérêt particulier de l'indivision MONIER, permettra, par la déviation d'un secteur d'habitat et d'activité à vocation viticole, d'améliorer la sécurité des utilisateurs de ce chemin rural.

J'observe par ailleurs que l'opération de déplacement de la voirie, qui sera réalisée par l'indivision à l'origine de ce projet, n'aura pas d'incidence financière pour la commune.

**Au regard de l'analyse précitée  
j'émet  
UN AVIS FAVORABLE  
à**

**la demande de déplacement de deux tronçons du chemin rural n°38 dit chemin du Moulestre,  
à Sainte-Cécile-les-Vignes.**

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les conclusions du commissaire enquêteur.
- D'autoriser Monsieur les Maire à signer tous les documents se rapportant aux présentes, notamment les échanges de terrains nécessaires à la modification du tracé du chemin rural n°38 dit du Moulestre.
- De mettre à la charge des consorts Monier, en plus des frais déjà engagés par la commune, les frais liés à l'enquête publique, les éventuels frais de notaire ainsi que tous les frais supplémentaires qui pourraient être demandés à la commune en lien avec la modification du chemin rural n°38 dit du Moulestre.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,


**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **D'approuver** les conclusions du commissaire enquêteur.
- **D'autoriser** Monsieur les Maire à signer tous les documents se rapportant aux présentes, notamment les échanges de terrains nécessaires à la modification du tracé du chemin rural n°38 dit du Moulestre.
- **De mettre** à la charge des consorts Monier, en plus des frais déjà engagés par la commune, les frais liés à l'enquête publique, les éventuels frais de notaire ainsi que tous les frais supplémentaires qui pourraient être demandés à la commune en lien avec la modification du chemin rural n°38 dit du Moulestre.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY



Le Maire,

Vincent FAURE







## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;  
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;  
Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Agnès HOSTIN, Mme Martine LOLL, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUIZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

M. Pierre BRESSIEUX procuration à Mme Sophie CONEDERA  
Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE procuration à Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY  
M. Bruno TROMBETTA procuration à M. David VALLEE

**Absents excusés :**

M. Pascal CROZET  
Mme Malika MESSELEKA

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

**Délibération n°2022-063**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : M. Vincent FAURE**

Le rapporteur expose :

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, la gestion du marché hebdomadaire est assurée par Monsieur Thierry NELL, qui est en contrat à durée déterminée.

Son engagement, son travail et les relations qu'il entretient avec les commerçants du marché donnent entière satisfaction.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de pérenniser son emploi en créant un poste d'adjoint administratif territorial pour une quotité de travail de 15/35<sup>e</sup> (42%).

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, par 20 voix POUR et 1 CONTRE (Mme Martine LOLL) :**

- **D'approuver** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour une quotité de travail de 15/35<sup>e</sup> (42%), pour la gestion du marché hebdomadaire.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

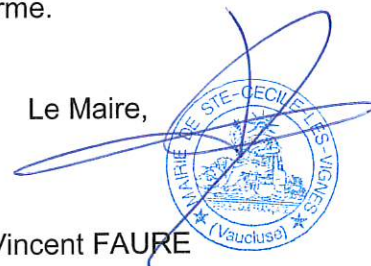
Le secrétaire de séance,

Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY



Le Maire,

Vincent FAURE





## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;  
Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ;  
Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Jean-Louis CABRERO, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Agnès HOSTIN, Mme Martine LOLL, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUIZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

M. Pierre BRESSIEUX procuration à Mme Sophie CONEDERA  
Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE procuration à Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY  
M. Bruno TROMBETTA procuration à M. David VALLEE

**Absents excusés :**

M. Pascal CROZET  
Mme Malika MESSELEKA

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

**Délibération n°2022-064**

**Objet : Retrait délibération n°2022-039**

**Rapporteur : M. Vincent FAURE**

Le rapporteur expose :

La préfecture nous demande de retirer la délibération n°2022-039 relative au protocole sur le temps de travail.

Une nouvelle délibération sera prise après que les services aient revu le protocole sur le temps de travail suite aux remarques de la préfecture.

Je vous propose donc de retirer la délibération n°2022-039 du 31 mai 2022, relative au protocole sur le temps de travail.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

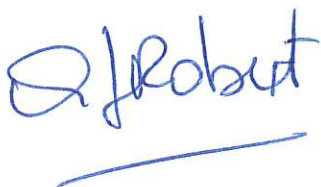
**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **D'approuver** le retrait de la délibération n°2022-039 du 31 mai 2022, relative au protocole sur le temps de travail
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY



Le Maire,



Vincent FAURE